

Visite de la frontière de Tijuana

Samedi 9 novembre

RÉSERVEZ VOTRE PLACE ICI. Le nombre de places est limité. Joignez-vous à nous pour une excursion d'une journée à la frontière de Tijuana organisée par El Colegio de la Frontera Norte.

Coût par personne : 50 \$US en argent comptant seulement. Vous recevrez un reçu.

Programme

Heure	Activité
08h00	Départ de l'hôtel Sheraton San Diego and Marina
09h00	Visite <i>Desayunador "Padre Chava"</i> (Shelter)
10h00	Visite <i>Instituto Nacional de Migración</i> (El Chaparral)
11h00	Visite du mur frontalier (Playas de Tijuana)
12h00	Dîner
14h00	Visite <i>Espacio Migrante</i> (Shelter)
16h00	Visite <i>Casa del Migrante</i> (Shelter)
17h00	Retour à l'hôtel Sheraton San Diego and Marina

La visite inclut :

- Transport aller-retour San Diego-Tijuana
- Dîner.

! A Veuillez noter que vous devez avoir les documents nécessaires pour entrer au Mexique et aux États-Unis. Dans le cas contraire, nous déclinerons toute responsabilité et vous serez en charge d'assurer votre retour à l'hôtel.

Veuillez lire attentivement les différentes procédures à la page suivante.



Procédures d'entrée au Mexique

N'oubliez pas que tous les étrangers, quelle que soit leur nationalité, sont tenus de présenter un passeport ou un document de voyage valide et non expiré pour entrer au Mexique (voyage par avion, terre ou mer). Il doit être valable pendant toute la durée de votre voyage.

Procédures d'entrée aux États-Unis d'Amérique

Selon le gouvernement des États-Unis (<https://www.usa.gov/enter-us>), les citoyens américains qui entrent aux États-Unis doivent présenter un passeport valide, une carte de passeport américaine, une carte du Trusted Traveler Program (NEXUS, SENTRI, Global Entry ou FAST) ou un permis de conduire amélioré. Si vous avez des questions, communiquez avec votre transporteur pour savoir s'il a besoin d'un document particulier.

Les résidents permanents légaux des États-Unis doivent présenter une carte de résident permanent (carte verte). Un passeport n'est pas requis.

Les citoyens canadiens peuvent présenter un passeport valide, un permis de conduire amélioré ou une carte du Trusted Traveler Program (NEXUS, SENTRI ou FAST).

Les citoyens mexicains doivent présenter un passeport muni d'un visa ou d'une carte de passage frontalier.

